

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	11
Représenté	3
Exclus	00

Date de convocation

28/05/2026

Date d'affichage

28/05/2026

L'An deux mille vingt-six le 5 juin 2026 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Xavier DELOUIS.

Etaient présents : CLAMENS Claudine, DELOUIS Xavier, BESSIERE Dorine, SERRA Lauriane, VIZIER Roland, BOUYSSOU Virginie, GIZARD JérémY, JENTY Marion, ANDRIEU Nicolas, PEGORIER Annick

Absents : CAMMAS Alexandre excusé avec pouvoir

JENTY Marion excusée avec Pouvoir

BESSIERE Dorine excusée avec pourvoir

M. Annick Pegorier a été désigné secrétaire de séance

Objet : Mise en indivision du four communal par division en volumes – parcelle A n°74

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil et notamment les dispositions relatives à la propriété et à l'indivision,

Vu le dossier d'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet de géomètres experts, relatif à l'immeuble sis Impasse du Four, cadastré section A n°74,

Considérant que l'immeuble concerné comprend :

- un **four communal appartenant à la commune**, et selon les documents en notre possession.
- une **maison d'habitation appartenant à Madame Carriere Mauricette**,

Considérant la nécessité de clarifier juridiquement les droits de propriété et les responsabilités de chacun au sein de cet ensemble immobilier,

Considérant que la division en volumes permet de distinguer juridiquement les différentes parties de l'immeuble tout en organisant leur coexistence,

Considérant que cette division prévoit :

- un **volume 1 correspondant au four communal**,
- un **volume 2 correspondant à la maison d'habitation**,
- ainsi que l'instauration de servitudes réciproques nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble (appui, passage de réseaux, entretien...),

Après en avoir délibéré et votés à l'unanimité , le Conseil municipal :

*** Article 1 :**

Approuve le principe de division en volumes de l'ensemble immobilier situé Impasse du Four, cadastré section A n°74, conformément au dossier établi par le géomètre-expert.

*** Article 2 :**

Décide que la commune sera propriétaire du **volume n°1 correspondant au four communal**.

*** Article 3 :**

Accepte le principe d'une gestion en indivision fonctionnelle de l'ensemble immobilier, notamment au regard des servitudes définies dans l'état descriptif de division.

*** Article 4 :**

Autorise la création de toutes servitudes nécessaires au fonctionnement de l'ensemble immobilier (servitudes d'appui, de passage, de réseaux, d'entretien...).

*** Article 5 :**

Autorise Monsieur le Maire :

- à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette division en volumes,
- à signer l'état descriptif de division et tout acte notarié correspondant,
- à représenter la commune dans cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Xavier DELOUIS

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rodez

Et publication ou notification le 16 juin 2026

